

L'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 35 N° 2

MAI 2021

LE PRINTEMPS EST ENFIN ARRIVÉ!

Le civisme est un sujet fort important et toujours d'actualité au sein des collectivités. Le civisme n'a pas d'âge et tout le monde en est responsable, et ce, peu importe où vous décider de sortir, après plusieurs mois à l'intérieur. C'est en travaillant ensemble que nous faisons, un peu plus chaque jour, de notre Ville, un lieu où il fait bon vivre en harmonie.

SOMMAIRE

- 2. CONSEIL EN BREF
- 3. MOT DU MAIRE | MAIRE SUPPLÉANT
- 4. MOTS DES CONSEILLÈRES | MADA
- 5. NOTRE COMMUNAUTÉ | PETIT MOMENT D'HISOIRE
- 9. LOISIRS
- 12. RÈGLEMENTS
- 14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



**VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

www.vsj.s.ca
f @villesaintjosephdesorel

CONSEILLERS



Serge Baron
450 742-5818



Jean-Guy Cournoyer
450 743-8779



Mélanie Gladu
450 746-7450



Michel Latour
450 746-8965



Jacques Renaud
450 743-7803



Ginette Richard
450 742-0660

LE CONSEIL EN BREF

COMMISSION PERMANENTE DU 15 FÉVRIER 2021

CP-21-029. Travaux supplémentaires - Rue Champlain : La Commission recommande que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le prolongement des travaux de voirie (enrobé bitumineux, trottoirs, bandes de trottoirs ainsi que la pose de lampadaires architecturaux) pour compléter la rue Champlain, de la rue Decelles à Désiré.

CP-21-038. Assistant(e) secrétaire-trésorier(ère) – Embauche : Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel approuve la recommandation du Comité de sélection de faire l'embauche de M. Patrick Delisle, à titre d'employé permanent au poste d'assistant secrétaire-trésorier.

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{ER} MARS 2021

CP-21-041. Forges de Sorel Inc. - Transport lourd : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande la collaboration des Forges de Sorel Inc., afin d'informer leurs camionneurs de ne pas stationner leurs véhicules lourds dans le stationnement du Centre Récréatif Aussant (aréna) et de demander des explications concernant la circulation des camions en soirée et la nuit.

CP-21-045. Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie - Adhésion de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adhère à l'instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM), à titre d'organisme, et ce, sans frais.

CP-21-047. L'Association pulmonaire du Québec : La Commission recommande de soutenir la « Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021 » de l'Association pulmonaire du Québec et s'engage à mener des activités d'arrachage, de prévention et de sensibilisation.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2021

CP-21-052. Réaménagement de la salle du caucus et installation d'une cloison mobile - Octroi du contrat : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour le réaménagement de la salle du caucus et l'installation d'une cloison mobile au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur Construction Sorel Ltée, au montant soumis de 57 231,11 \$ (taxes incluses), le tout selon les termes définis dans le document d'appel d'offres sur invitation no 20210315-VSJS, le tout financé à même le budget courant.

CP-21-054. Nettoyage des rues et des puisards - Octroi du contrat : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat aux Entreprises Clément

Forcier Inc. pour le nettoyage des rues, au montant soumis de 97,45 \$/heure, (taxes incluses) qui est le plus bas soumissionnaire ainsi que pour le nettoyage des puisards, au montant soumis de 20,64 \$/puisards, (taxes incluses) seul soumissionnaire.

CP-21-060. Société Historique Pierre-De-Saurel - Convention de dépôt de document inactif : La Commission recommande d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Martin Valois à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, la convention de dépôt avec la Société historique Pierre-De-Saurel.

CP-21-063. Plainte d'un citoyen - Vibration excessive : Le Conseil municipal recommande de s'enquérir auprès des Forges de Sorel inc., si des changements opérationnels sont survenus dans leurs installations et/ou l'ajout de nouveaux équipements qui pourrait causer une augmentation des vibrations.

COMMISSION PERMANENTE DU 6 AVRIL 2021

CP-21-067. Engagement du Sauveteur chef de la piscine municipale et de son personnel ainsi que du Coordonnateur au terrain de jeux et de son personnel : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel nomme Mme Éveline Roux comme Sauveteur chef de la piscine municipale pour la saison estivale 2021 et nomme Mme Danie Poulin-Bérard comme Coordonnatrice du terrain de jeux pour la saison estivale 2021. De plus, elle procède à l'embauche du personnel pour la piscine municipale ainsi que pour le terrain de jeux.

CP-21-069. Fête Nationale 2021 - Formation d'un Comité organisateur : Les membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel nomment sur le Comité organisateur de la Fête Nationale 2021, les membres suivants: le Maire, Vincent Deguise, les conseillers; Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard; ainsi que les citoyens; Carole Bruneau, Philippe Côté (coordonnateur), Amy Cournoyer, Catherine Deguise et Yvon Tourigny, formant le Comité organisateur pour la Fête Nationale 2021.

CP-21-071. Appel de candidature pour une ressource en loisirs : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel enclenche le processus d'embauche d'un contractuel en loisirs et vie communautaire pour améliorer ses services aux citoyens.

CP-21-076. Rio Tinto Fer et Titane - Comité environnemental : Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel nomme le Maire, Vincent Deguise, la conseillère, Mélanie Gladu et son substitut; le conseiller, Michel Latour ainsi que M. Robert Laporte, citoyen de Saint-Joseph-de-Sorel, représentant sur le nouveau Comité Environnemental de Rio Tinto.

Le printemps est de retour avec ces belles journées. Qui dit belles journées, dit aussi que nous sortirons plus souvent à l'extérieur. J'aimerais vous entretenir sur un sujet fort important dans nos collectivités et qui est toujours d'actualité : le civisme. Après plusieurs mois dans nos maisons, nous retrouvons le plaisir d'aller dehors. Que ce soit dans notre cour ou dans nos parcs municipaux, le civisme est une valeur à avoir en tête à tout moment. Le civisme n'a pas d'âge et nous en sommes tous responsable. Depuis les derniers mois, nous avons remarqué une augmentation du vandalisme dans nos espaces publics. Il faut faire en sorte que cette réalité cesse. Nous avons tous et toutes une responsabilité. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel fait de nombreux efforts pour embellir la Ville, faire en sorte qu'elle soit propre et agréable. Nous devons la garder aussi belle et sécuritaire que possible. Après tout, ce qui est vandalisé nous appartient à tous et à toutes. Sensibilisons les gens autour de nous!

Sur un autre ordre d'idée, des travaux se poursuivent dans la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Depuis quelques semaines, la phase 2 des travaux d'infrastructures se poursuivent. Vous verrez les touches finales apportées au secteur des rues Champlain, Élizabeth, Laval, Bourassa et du chemin Saint-Roch. La deuxième couche d'asphalte sera installée et les intersections des rues Decelles/Champlain, Saint-Joseph/Champlain et Montcalm/Élizabeth deviendront des seuils de ralentissement en pavé uni pour améliorer la sécurité de ces secteurs. Les travaux sur la rue du Fleuve sont maintenant débutés. La rue donnant accès au parc de la Pointe-aux-Pins sera complètement réaménagée. De plus, les travaux de réfection du Centre Communautaire sont aussi débutés et feront en sorte de remettre en valeur l'un de nos bâtiments municipaux.

J'en profite pour vous souhaiter un bon printemps. Dans quelques jours, ce sera la distribution des fleurs et du terreau paysagiste. Nous sommes toujours très heureux de voir vos beaux aménagements devant vos résidences. Nous avons obtenu 4 fleurons lors de notre dernière évaluation et nous pouvons en être fiers!

Continuons de suivre les consignes sanitaires émises par le Gouvernement du Québec!



Vincent Deguise, Maire
450 780-8744



MAIRE SUPPLÉANT

DU 15 MARS
AU 12 JUILLET 2021

JACQUES RENAUD

Monsieur Jacques Renaud a été élu pour la première fois en novembre 2005. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental (Ville et Rio Tinto Fer et Titane), Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité d'information (bulletin municipal), Comité de Sécurité Incendie, Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch (substitut) et Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent (substitut).

MOTS DES CONSEILLERS

Il est indéniable que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a connu une évolution majeure de son image structurelle. Mais qu'en est-il de son tissu social? Lui aussi a muté.

Trois raisons expliquent ce changement. La première : plusieurs de nos aînés se sont départies de leurs résidences. La seconde : le marché immobilier est favorable au Québec. Un vendeur peut obtenir jusqu'au 22% de plus du prix de vente de sa maison. Parallèlement, la mise en marché des résidences a diminué de 30%, dépendant des régions. La troisième : selon la S.C.H.L., l'étalement urbain de la Ville de Montréal s'étend maintenant dans les zones qui se situent au-delà des 30 kilomètres, c'est-à-dire pratiquement à notre porte.

Ces phénomènes résultent ou résulteront en un renouvellement de notre tissu social. Nous accueillons et nous accueillerons de nouveaux citoyens. J'invite ces nouveaux membres de notre communauté à utiliser nos plateaux sportifs, à participer à notre vie communautaire et culturelle, à assister à nos cafés-rencontres et à s'intéresser à la politique municipale.

Ces nouveaux résidents sont un actif pour notre ville. Tous ensemble, nous poursuivrons le travail et rendrons notre milieu de vie des plus agréables.

Jacques Renaud, conseiller



Citoyennes et citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel,

Dans cette chronique, je veux vous entretenir d'un sujet qui me tient beaucoup à cœur : la propreté et la salubrité de notre municipalité.

Les employés municipaux font tout leur possible pour garder notre ville propre. Je marche quotidiennement dans ses rues, et ce que je trouve encore plus déplorable, c'est le manque de civisme de certaines personnes, qui par négligence, jettent dans les rues différents déchets (verres vides, bouteilles de plastique, paquets de cigarettes vides, matières fécales de leur chien, etc.). J'invite ces personnes à faire attention, lorsqu'ils se promènent dans les différentes artères et lieux publics de la ville.

Sur un autre sujet, il y a les différentes collectes des bacs. Vous avez reçu un calendrier pour vous informer des bacs à mettre au chemin. Vous pouvez aussi installer sur vos téléphones cellulaires, l'application de la MRC de Pierre-De Saurel (Mission Réduction), qui vous informe, la veille de ladite collecte, de la couleur des bacs qui seront ramassés.

Merci à toutes et à tous d'avoir à cœur la propreté des rues de notre municipalité et de notre environnement.

Michel Latour, conseiller



MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES

Le Comité local MADA s'est réuni le 6 mai dernier. Il s'agissait de la première rencontre du nouveau comité. Les membres ont pris le temps de faire un historique de la démarche Municipalité amie des aînés et ont eu une présentation de la démarche pour notre MRC. Lors de la mise à jour de la politique locale, le comité sera accompagné par Espace Muni. Les membres ont pu en apprendre plus sur les services de cet organisme. Lors de cette rencontre, les membres ont aussi débuté des discussions sur un sondage qui sera distribué afin de connaître les besoins de nos citoyens.

Suivez nos activités pour avoir une politique qui vous ressemble et qui répond à vos besoins!

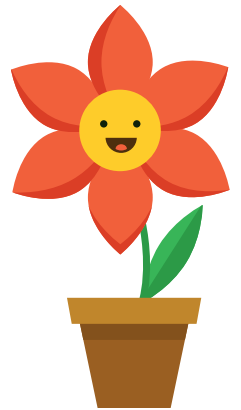


JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE

Dû à la situation actuelle de la COVID-19, la traditionnelle « Journée familiale horticole », prévue le 22 mai 2021, sera remplacée par une livraison, de porte en porte, sans contact avec ses citoyens.

Les résidents permanents de Saint-Joseph-de-Sorel (propriétaire ou locataire), qui se sont inscrits par téléphone ou par Internet, recevront les quatre (4) caissettes de fleurs parmi huit (8) variétés, sans avoir la possibilité de les choisir. Les résidents ayant demandé du terreau paysagiste peuvent déposer jusqu'à deux (2) bacs d'environ 55 litres chacun devant les escaliers de leur propriété. Les caissettes seront déposées sur les balcons avant des résidences, **entre 8h00 et 16h00, le vendredi 21 mai 2021.**

Restez à l'affût, les gagnants des différents concours seront annoncés au cours de la semaine précédant la distribution. Veuillez prendre note que le tirage de la plantation d'un arbre sera effectué ultérieurement.



PETIT MOMENT D'HISTOIRE

Une nouvelle municipalité scolaire, détachée de celle de Saint-Joseph-de-Sorel, a été créée en 1904 pour répondre à un besoin urgent; celui d'éduquer près de 225 enfants d'âge scolaire, sans posséder de locaux adéquats à cette fin.

Une nouvelle maison école est construite à l'été 1905 et c'est l'abbé Jean-Marc Cadieux qui approche les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe pour qu'elles y assurent l'enseignement primaire. Ce dernier, qui songeait depuis un moment à se doter d'une école tenue par des religieuses, avait été impressionné par leur travail à Saint-Dominique-de-Bagot.

Cette photographie illustre donc le travail de ces religieuses, qui ont fini par accepter de venir s'établir à Saint-Joseph-de-Sorel, probablement entre 1905 et 1906.

Savez-vous où était située la nouvelle maison école ? »



P262, S8, SS2, D2

Au coin des rues Montcalm et Léon XIII.



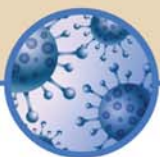
ALIMENTATION

Groupe d'entraide Sorel-Tracy :	450 746-5611
Centre d'Action bénévole du Bas-Richelieu :	450 743-4310
Dépannage alimentaire mercredi de 12h 30 à 15h 30	
Service de popote roulante	
La Porte du Passant :	450 743-4803
Repas pour emporter 11h 15 à 12h 45	
Halte-repos de 8h à 15h	
Carrefour communautaire l'Arc-en-Ciel :	450 785-2875
La popote roulante et le transport médical	1-844 440-2874
Carrefour communautaire Saint-Roch-de Richelieu :	450 785-3515
Popote roulante, dépannage alimentaire, repas à l'école	



AÎNÉS

Travailleuse de milieu pour aînés :	450 881-7017
Soutien téléphonique	
Programme PAIR :	450 780-5600
Système d'appel quotidien personnalisé	poste 5200
Centre d'écoute Montérégie :	450 658-8509 et 1-877-658-8509
Vivre et vieillir chez soi Bas-Richelieu :	450 743-1584
du lundi au mercredi	
Regroupement pour la santé des aînés	450 855-3737
Pierre-de Saurel : Soutien téléphonique	



SANTÉ

• Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux, de la fièvre ou une perte soudaine de l'odorat et du goût sans congestion nasale, vous pouvez composer Pour les personnes malentendantes (ATS), le 1 800 361-9596 (sans frais).	450 644-4545 1 877 644-4545 (sans frais) 1 800 361-9596
• Info santé : 811	
Pharmacies : Veuillez contacter votre pharmacie locale	



SOUTIEN

Accueil psychosocial MRC de Pierre De Saurel :	450 746-4545
Lundi au vendredi 8 h à 21 h,	poste 5133
Samedi et dimanche : 8 h à 16 h	
La Traversée, Centre de prévention du suicide :	450 746-0303
Services 24h/7j	
L'Ardoise groupe d'alphabétisation populaire	450 780-1016
Association de la déficience intellectuelle de la région de Sorel-Tracy :	450 743-0664
Association des Aidants(es) Naturels(les) Du Bas Richelieu :	450 730-0880
Groupe d'entraide l'Arrêt-Court :	450 743-6071
Pour personnes vivant de l'anxiété	
Le Vaisseau d'or :	450 743-2300
Entourage d'une personne atteinte de maladie mentale	boîte vocale
Maison La Source : Hébergement femme	450 743-2821
Maison Le Passeur : Soutien téléphonique homme	450 743-8403
Maison la Margelle : (dépendance) 24 h/7j	450 746-2788
	1 866-446-2788
Santé mentale Pierre-de Saurel Québec :	450 746-1497
suivi individuel	
SOS violence conjugale : Soutien téléphonique	1-800 363-9010
Travailleuse de rue :	450 846-1283
• URGENCES : 911 locale	
FAMILLE	
Carrefour Naissance-Famille :	450 743-0359
Soutien famille	
Ligne Parents :	1-800-361-5085
Jeunesse J'écoute :	1-800-668-6868



DROITS ET EMPLOI

Carrefour Jeunesse-emploi Pierre-De Saurel :	450 743-1441
L'Orientheque :	450 730-0181
Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel-Tracy :	450 556-1224
Action logement Pierre-De Saurel :	450 881-1910
Association Coopérative Économie Familiale Montérégie-Est (ACEF) :	450 908-0929
Organisme de défense des droit sociaux de Richelieu :	450 743-4804
Collectif de défense des droits de la Montérégie :	
Boîte vocale	450 746-7308 / 1-877-771-1164

Ressources disponibles dans la MRC de Pierre-De Saurel
ACCUEIL PSYCHOSOCIAL MRC DE PIERRE DE SAUREL : 450 746-4545 poste 5133

VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

RESTEZ INFORMÉ!



NOUS VOUS INVITONS À
CONSULTER NOTRE **PAGE**
FACEBOOK, NOTRE **SITE**
INTERNET, AINSI QUE NOTRE
PAGE YOUTUBE.



@VILLESAINSTJOSEPHDESOREL



VSJS.CA



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

PAYABLE À 100 %	Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé * Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).
PAYABLE À 50 %	Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère) * La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2 ^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2 ^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).
GRATUIT	Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût) * La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

NOTES : * pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex. : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût — 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût — 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité — 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

TERRAIN DE JEUX 2021



Une pré-inscription en ligne, réservée uniquement aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel, ayant fréquentés l'école Martel, aura lieu **du 31 mai au 11 juin 2021, inclusivement**. Le coût de l'inscription est gratuit.

S'il reste de la place, une inscription pour les non-résidents aura lieu **à compter du 12 juin 2021**. Le coût de l'inscription est de 100\$. Prenez note que vous pourriez vous inscrire, en ligne, **jusqu'au 19 juin 2021**.

Pour s'inscrire au terrain de jeux, vous devez être âgés de 5 à 12 ans.

FÊTE DES VOISINS



Le 5 juin prochain aura lieu la 15^e édition de la Fête des voisins présentée par Espace MUNI. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite donc sa population et les organismes locaux à profiter de l'occasion pour organiser une Fête virtuelle ou une activité extérieure dans le but de créer des liens de solidarité et d'améliorer la dynamique entre voisines et voisins, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur dans la région.

Les citoyennes et citoyens sont invités à inscrire leur Fête ou leur activité sur le site de **espacemuni.org** où ils obtiendront gratuitement des outils numériques leur permettant de mieux promouvoir et organiser leur Fête. Il s'agit aussi d'une façon de démontrer le dynamisme de notre municipalité!

PICKLEBALL



Les terrains de Pickeball, situés sur la rue Saint-Joseph sont désormais accessibles aux détenteurs de clés. Vous pouvez vous procurer ladite clé à l'Hôtel de Ville, en y laissant un **dépôt de 20\$**, qui vous sera remis à la fin de la saison, en **retournant la clé avant le 31 octobre 2021**.

Veuillez prendre note que les terrains de pickleball ne sont pas accessibles **entre 8h00 et 15h30, du lundi au vendredi, de septembre à juin inclusivement**, puisqu'ils sont réservés à l'École Martel.

ÂÎNÉS ACTIFS



Âînés actifs a pour but de faire bouger les gens dans leur milieu de vie et s'adresse plus particulièrement aux âînés et à leurs familles. Depuis plusieurs mois, des cours sont offerts en mode virtuel, sur la page Facebook de la MRC de Pierre-de Saurel, les mardis et jeudis dès 9h00. La session d'hiver se termine sous peu. Mais restez informés sur la page Facebook de la MRC de Pierre-De Saurel pour la suite.

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY



Vous retrouverez sur le site Internet de la Ville (**www.vsjs.ca**) le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez obligatoirement posséder votre carte Accès-Loisir valide et visiter le site :

<https://inscription.ville.sorel-tracy.qc.ca>

Pour plus d'information, communiquez au :
450 780-5600, poste 4400

CARTE D'ACCÈS LOISIR



Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandée.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque «Le Survenant», située au 145, rue George (secteur Sorel).

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au **450 780-5600, poste 4400**.

ALERTES



Ville Saint-Joseph-de-Sorel

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

**NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT**

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



chaleur
accablante



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



alerte



avis
important

**INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !**

vsjs.ca • 450 742-3744



INFORMATIONS DIVERSES

VENTE DE GARAGE - SANS FRAIS ET SANS PERMIS



Pour la saison estivale 2021, les ventes de garage sont suspendues, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Considérant que les rassemblements sont interdits dans les résidences privées (intérieurs et extérieurs), en palier d'alerte 4 (zone rouge), ces activités ne peuvent être organisées pour le moment.

Restez à l'affût sur nos médias sociaux (site Internet et Facebook) pour plus d'information.

RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA POINTE-AUX-PINS



Des travaux collectifs doivent être effectués près de la rampe de mise à l'eau. Nous espérons être en mesure de l'ouvrir au cours de l'été 2021.

Restez à l'affût sur nos médias sociaux (site Internet et Facebook) pour plus d'information concernant l'ouverture de ladite rampe de mise à l'eau.

Merci de votre compréhension!

CIVISME

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel déploie des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire.

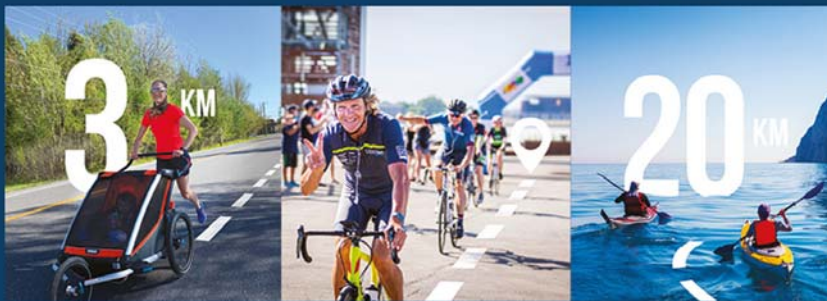
Nous vous demandons d'être respectueux envers les règles de base du civisme, telles que promener son chien en laisse, les empêcher d'aboyer et de ramasser les excréments, mais aussi de tondre son gazon et d'effectuer des travaux avec de la machinerie émettant de forts décibels à des heures raisonnables, d'écouter de la musique à un volume minimal, de diminuer sa consommation d'eau en lavant sa voiture ou encore en lavant son entrée de cour, etc. De cette façon, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.



LES 18, 19 ET 20 JUIN
**PARTONS À LA
CONQUÊTE DES
KILOMÈTRES**

1000 000 ENSEMBLE.COM



VENIR À BOUT DE L'HERBE À POUX

Comment l'identifier?

- L'herbe peut atteindre jusqu'à 70 cm;
- Les feuilles sont très découpées, d'un vert uniforme des deux côtés;
- Les fleurs en épi sont d'un vert jaunâtre à l'extrémité de la plante;
- La tige est ferme, poile et d'un vert grisâtre qui rougit à la floraison;
- Les racines sont courtes et faciles à arracher.



Comment contrôler?

- Sensibiliser votre entourage;
- Déraciner avant sa période de pollinisation (fin juillet, début août)
- Effectuer la coupe sur les terrains vagues et publics à la mi-juillet et à la mi-août.

Comment prévenir?

- Recouvrir le sol de matériaux inertes (paillis ou copeaux de bois);
- Implanter un couvert végétal compétitif, en utilisant des semences résistantes (trèfle, gazon, etc.)

Pour en savoir plus
ou pour participer
à notre campagne...



visitez notre site web au pq.poumon.ca



L'ASSOCIATION PULMONAIRE^{MD}
Québec

6070, rue Sherbrooke Est, bureau 104
Montréal (Québec) H1N 1C1
514 287-7400 / Téléc. 514 287-1978
info@pq.poumon.ca

RÈGLEMENTS

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 14)** ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 14).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 251 CONCERNANT LA GARDE DES CHATS, CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

Constitue une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS



- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques.
- Le défaut d'obtenir une licence ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS



- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX



- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

QUICONQUE CONTREVIENT À QUELQUE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE DES AMENDES PRÉVUES AUDIT RÈGLEMENT.



Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

1681, route Marie-Victorin, local 109, Sorel-Tracy (QC) J3R 3R4
centreatanimalier.pierredesaurel@gmail.com



BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS



Aucune collecte n'est prévue pour l'instant. De nouvelles dates seront disponibles ultérieurement.

COLLECTE DE BRANCHES



La collecte de branches s'effectuera dans la semaine du 13 juin 2021.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue aussi le jeudi, à toutes les semaines, durant la période du 4 avril au 30 septembre 2021. Pour les mois d'octobre et de novembre, les dates seront disponibles ultérieurement.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du 31 mars au 1^{er} décembre 2021, il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9h00 à 16h15. Les entrepreneurs ne sont pas acceptés, mais le service est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel, sans frais.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (béton, ciment, bois, gypse, plâtre, bardeaux d'asphalte, isolants, etc.) • Résidus verts (feuilles, branches et résidus de jardin) • Meubles et appareils électroménagers • Pneus • Résidus domestiques dangereux (RDD) de type résidentiel • Déchets d'équipements électriques et électroniques • Lampes au mercure (tubes fluorescents, à induction ou UV, lampes fluocompactes, lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres) • Matières recyclables.

MATIÈRES REFUSÉES :

Les pièces d'auto (sauf les pneus et les batteries), les matières putrescibles (les jeter dans le bac brun), la terre contaminée, le Bisphénols polychlorés (BPC), les armes, explosifs et feux d'artifice.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recylo-Centre, situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 10 JUIN • 8 JUILLET • 5 AOÛT • 9 SEPTEMBRE 2021



MATIÈRES ACCEPTÉES :

Abri d'auto • ABS • Baignoire • Balançoire • Barbecue au gaz propane • Bicyclette • Bureau • Chaise • Chaise berçante • Chauffe-eau • Commode • Desserte • Divan • Douche • Évier • Fauteuil • Fournaise • Gros objets • Gros rebuts • Lavabo • Lit • Matelas • Meubles • Plastique agricole souillé de terre • Poussette • Réservoir d'eau chaude • Sapin de Noël artificiel • Sofa • Sommier • Table • Table de chevet • Tapis • Toile de piscine • Toilette • Tuyau ABS • Vélo • etc.

MATIÈRES NON-ADMISSIBLES :

Les matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres), les pièces d'autos (y compris les pneus).

DISPOSITION DES MATIÈRES :

Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci.

MATIÈRES SUR DES REMORQUES :

Afin d'éviter tout incident et confusion (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de s'en départir), les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

IMPORTANT : Afin d'éviter qu'un contenant dont le propriétaire ne souhaite pas se départir soit ramassé avec les matières mises à l'intérieur, mettez les matières dans des sacs ou dans des boîtes dont le poids ne doit pas dépasser 10 kg ou 22 lb.

MISSION : RÉDUCTION ! : Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel, au **450 743-2703**.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsqu'ils sont déposés à côté de celui-ci.

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 60 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

Veuillez noter que les étiquettes achetées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 coûteront 60 \$ et celles achetées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021 coûteront 35 \$

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 60 \$.

Les étiquettes 2021 pour les bacs roulants à déchets supplémentaires sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 16 août,
20 septembre et 4 octobre 2021

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la Ville seront fermés le lundi 24 mai,
le jeudi 24 juin, le vendredi 2 juillet et le lundi 6 septembre 2021

PÉRIODE DE VACANCES

Les bureaux de la municipalité seront fermés :
du 19 au 30 juillet 2021 inclusivement.
Nous serons de retour le 2 août 2021.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout
lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant
à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet
de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que
les travaux soient effectués.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 310-4141

Travaux publics (urgence) 911

(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8h30 à 16h30

Vendredi :
8h30 à 13h00

Le bureau est accessible sur
rendez-vous seulement.

Veuillez nous contacter
par téléphone ou par courriel

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

Vendredi :
8h00 à 12h00

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai
à l'Action de grâce.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est
diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi
du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 25 mai, 29 juin, 27 juillet,
24 août, 28 septembre et 26 octobre 2021.

COMPTES DE TAXES | DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement : 17 mai 2021

Troisième versement : 16 août 2021

Quatrième versement : 15 novembre 2021

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début
d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom,
à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes
à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel
n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de
Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent
impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que
nouveau propriétaire.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Garage municipal, voirie 450 743-4572

Aréna (loisirs) 450 743-3205

Piscine 450 742-1602

Local des 3 âges 450 743-5431

Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel . . . 450 743-7087

Centre animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272